



**ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES RIVERAINS  
ET L'ANIMATION DU QUARTIER DES HALLES**

Régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et du Décret du 16 août 1901

Siège social : 27, rue de la Ferronnerie 75001 PARIS

[www.adraqh.fr](http://www.adraqh.fr)

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

L'assemblée générale ordinaire annuelle de l'ADRAQH s'est déroulée le jeudi 27 novembre 2014. A ce jour, l'association compte 83 adhérents. Etaient présents à cette assemblée générale 33 adhérents dont 6 ayant donné procuration. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc délibérer valablement.

Les points suivants ont été abordés :

**1 - Approbation du rapport financier**

Le solde du compte (*La Banque Postale*) au 30/10/2014 est de **+380.54€**.

Le montant global des cotisations pour l'adhésion 2014 s'élève à **1540€**.

Le total des frais bancaires au 30/10/2014 s'élèvent à **45.71€**

Le total des dépenses au 30/10/2014 s'élève à **1113.75€** et se répartissent comme suit :

-Souscription d'une assurance multirisque : 128.50€

-Impression de cartes de visites : 46.18€

-Création site internet (adraqh.fr) + hébergement : 910.39€

-Renouvellement du nom de domaine (adraqh.fr) : 28.68€

*Le rapport financier est validé par un vote à l'unanimité.*

**2- Approbation du montant de l'adhésion pour l'année 2015.**

Il est procédé au vote du maintien du versement d'une cotisation minimum de 15€ au titre de l'adhésion pour l'année 2015.

*La cotisation de 15€ minimum au titre de l'adhésion 2015 est approuvée à l'unanimité.*

**3- Election relative au renouvellement de la moitié des membres du bureau.**

Il a été procédé au vote du renouvellement de la moitié des membres du bureau

**-Mme Claude Philippe : 1<sup>ère</sup> vice-présidente ;**

**-Mr Emile Sebbag : 2<sup>ème</sup> vice-président ;**

**-Mr Erwan Soudry : Secrétaire général**

Mr Jacques Chavonnet est maintenu.

Mr Eric Dobler est maintenu.

*Il a été procédé au vote du bureau renouvelé. La composition du bureau renouvelé a été acceptée à l'unanimité*



**ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES RIVERAINS  
ET L'ANIMATION DU QUARTIER DES HALLES**

Régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et du Décret du 16 août 1901

Siège social : 27, rue de la Ferronnerie 75001 PARIS

[www.adraqh.fr](http://www.adraqh.fr)

#### **4- Point sur les questions en cours.**

➤ **Pétition des riverains pour obtenir réparation du préjudice subi du fait du chantier des Halles**

Le chantier du « Réaménagement des Halles » a pris beaucoup de retard et a nécessité plus de 200 jours de travaux de nuit et le travail le samedi (toujours programmé).

Les nuisances sonores, en particulier se sont multipliées, soumettant les riverains, habitants et commerçants, à de lourdes et pénibles épreuves.

À la demande de nombreux riverains, une pétition a été lancée en septembre 2014 pour réclamer des dédommagements à la Mairie de Paris, à savoir :

*-Le remboursement de la taxe d'habitation 2014 pour les habitants,*

*-Une compensation à due concurrence de la perte de chiffre d'affaires 2013 pour les commerçants.*

La pétition dépasse d'ores et déjà les 500 signatures pour un site très localisé et a été relativement bien relayée par les médias (*Le Parisien, Metronews, France 3 IDF et France Bleu*). Elle sera très prochainement transmise à la Maire de Paris, Madame Anne Hidalgo.

#### **5- Point sur les sujets abordés et actions à venir.**

➤ **Propreté**

Sujet récurrent et qui concerne tout particulièrement notre quartier des Halles en raison de sa haute fréquentation par les usagers (300 à 400.000 personnes sortent chaque matin des stations Châtelet) et les touristes en journée et soirée. Nous avons constaté un manque flagrant de sanisettes dans et autour du Jardin et ce n'est que récemment que le Comité de Suivi des travaux (auquel notre association appartient depuis sa création) a obtenu l'engagement de l'installation de sanisettes *Decaux* aux « quatre coins » du Jardin, sous réserve de l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France

Lors du dernier Conseil de quartier des Halles, le responsable de la propreté de l'arrondissement, invité à cette réunion, nous a indiqué qu'aucun effectif supplémentaire en 2015 n'était prévu en la matière et que les investissements se limiteraient au seul remplacement des matériels défectueux.

Le problème des mégots, au regard de leur nocivité dans les eaux de récupération, est à étudier très sérieusement afin de pouvoir apporter des solutions durables. Tous les moyens seront exploités pour lutter contre ce fléau y compris les appels au civisme (à l'instar des verbalisations prévues par la loi mais à ce jour hélas jamais ou rarement appliquées).



**ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES RIVERAINS  
ET L'ANIMATION DU QUARTIER DES HALLES**

Régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et du Décret du 16 août 1901

Siège social : 27, rue de la Ferronnerie 75001 PARIS

[www.adraqh.fr](http://www.adraqh.fr)

➤ **Sécurité**

Si les Halles conservent à ce jour une mauvaise réputation, la réalité est, elle, bien différente. En effet notre quartier est plus sûr que bien d'autres ayant une image plus positive (cf. statistiques sur le sujet). Cependant, la police en tenue est moins présente dans notre quartier, renforçant par la même le sentiment d'insécurité.

3 raisons principales peuvent être avancées :

- ✓ Les effectifs de police ont toujours été insuffisants et malgré les promesses nombreuses, ont plutôt été revus à la baisse qu'à la hausse (en dépit des 800 à 900.000 personnes qui transitent chaque jour par le Forum).
- ✓ La télésurveillance mise en place sur le secteur est très utilisée par les services de police qui obtiennent des résultats efficaces. Ce procédé vient cependant sans nul doute au détriment des effectifs de rue.
- ✓ La surveillance s'est accrue à l'ouest de l'arrondissement (Vendôme) pour sécuriser les commerces.

Nous avons récemment appris qu'une Police de Terrain de 20 à 25 agents devrait être affectée au seul quartier des Halles au début de l'année 2015. La police poursuit l'installation des caméras de télésurveillance dans l'arrondissement, en particulier aux points sensibles, suivant le plan d'origine.

➤ **Zone piétonne**

Depuis plusieurs années nous demandons la fermeture de la zone qui n'a plus de « piétonne » que le nom. Depuis plus de 2 ans, les systèmes de contrôles ne sont plus en état de fonctionner et doivent être remplacés. Dans le cadre du réaménagement des Halles, il est prévu de réunir les 2 zones piétonnes des Halles et de Montorgueil au sein d'un même système de contrôles non encore défini à ce jour et dont le poste de commandement serait installé dans la Canopée en 2018.

➤ **Place et fontaine des Innocents.**

Préoccupation majeure de l'association qui plaide pour sa réfection depuis plusieurs années. Un vœu vient d'être voté par le Conseil de Paris (à l'unanimité) pour que cette demande récurrente soit enfin prise en considération.

Nous allons suivre ce dossier avec intérêt et vigilance afin que ce chantier soit achevé avant la fin des travaux de réaménagement des Halles (2018). Il s'agira en effet d'éviter ainsi la prolongation des nuisances dans le quartier des Halles, tenant compte du fait que la place des Innocents/Joachim du Bellay doit être entièrement refaite en surface.



**ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES RIVERAINS  
ET L'ANIMATION DU QUARTIER DES HALLES**

Régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et du Décret du 16 août 1901

Siège social : 27, rue de la Ferronnerie 75001 PARIS

[www.adraqh.fr](http://www.adraqh.fr)

➤ **Végétalisation**

Un programme d'investissement a été lancé par la Mairie de Paris auquel nous avons répondu en proposant un certain nombre d'emplacements situés dans le quartier. Seul le mur d'immeuble de la place Ste Opportune (toujours couvert d'affiches et/ou tagué) a été présélectionné et nous avons bon espoir qu'il soit, à court terme, définitivement retenu. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier que nous allons suivre avec un intérêt tout particulier du fait de notre totale implication.

**6- Questions diverses**

- Nous sommes toujours très préoccupés par les **problèmes de circulation** dans la zone piétonne, notamment les motos et scooters qui se déplacent à des vitesses excessives pour les piétons alors même qu'ils doivent rouler au pas.
- **Problèmes dans l'espace public et voirie** : Contact Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement : Mr Nicolas Martin-Lalande, adjoint au maire en charge de l'espace public, de la voirie et des déplacements. [Nicolas.MartinLalande@paris.fr](mailto:Nicolas.MartinLalande@paris.fr)
- N'hésitez pas à nous faire part de faits d'actualité dans la vie de notre quartier que nous porterons à la connaissance de tous nos adhérents via notre site [www.adraqh.fr](http://www.adraqh.fr)
- Rejoignez-nous également sur les **réseaux sociaux** :
  - ✓ [www.facebook.com/adraqh](http://www.facebook.com/adraqh)
  - ✓ Twitter : @adraqh

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Le secrétaire général